

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

TEQ - Demande relative au Plan
directeur en transition, innovation et
efficacité énergétiques du Québec
2018-2023

DOSSIER R-4043-2018

ASPECT II
RAPPORT II DU GRAME
Mesures Gazifère

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 14 janvier 2019

Mandat

Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Par ailleurs, elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents de distributeurs portant notamment sur les demandes d'approbation des tarifs de gaz naturel.

Table des matières

Mandat	2
I. Mesures du PGEÉ de Gazifère	4
1.1 Programme – Clientèle résidentielle.....	4
1.1.1 Nombre de participants	4
1.1.2 Aides financières par programme	5
1.2 Programme – Clientèle commerciale.....	6
1.2.1 Nombre de participants	6
1.2.2 Aides financières par programme	8
1.2.3 Scénario de hausse progressive du nombre de participants	9
II Moyens mis en place pour accroître la participation aux mesures du PGEÉ.....	11
III. Méthodes de comptabilisation des aides financières	12
IV. Règles de dépassement budgétaire	13
4.1 Programmes commerciaux offrant une aide financière variable	13
4.2 Programmes résidentiels et commerciaux - aides fixes	13

I. Mesures du PGEE de Gazifère

1.1 Programme – Clientèle résidentielle

1.1.1 Nombre de participants

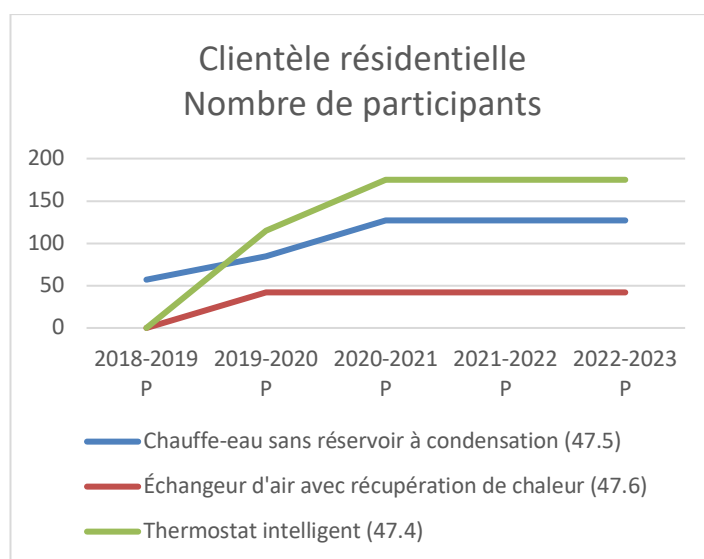
Le GRAME a compilé les prévisions de participations selon les données les plus à jour connues dans le tableau suivant :

Programmes clientèle résidentielle	Nombre de participants bruts **				
	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Chauffe-eau sans réservoir à condensation (47.5)	57	85	127	127	127
Échangeur d'air avec récupération de chaleur (47.6)	0*	42	42	42	42
Thermostat intelligent (47.4)	0	115	175	175	175

* Modifié selon la réponse de Gazifère R-4043-2018-C-GI-0018- no 4.1

** Données provenant des tableaux pièce C-GI-0012

Le Graphique suivant permet d'illustrer la croissance du nombre de participants sur la durée du Plan. Cette croissance procède par bond pour se stabiliser à partir de 2020-2021 pour les trois programmes résidentiels. Comme ce sont de nouveaux programmes, il n'y a pas d'historique de participation.



Note : Données provenant des tableaux pièce C-GI-0012 et modifiées selon la réponse de Gazifère R-4043-2018-C-GI-0018- no 4.1

1.1.2 Aides financières par programme

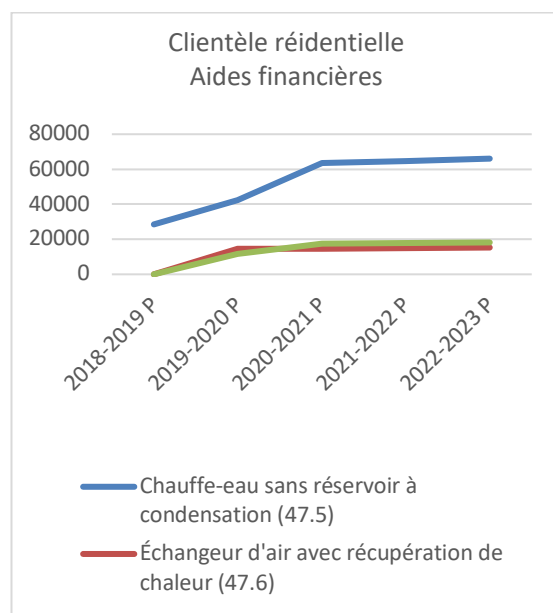
Le GRAME a compilé les aides financières prévues, selon les données les plus à jour connues. Pour les programmes de la clientèle résidentielle, Gazifère demande, selon la compilation des demandes d'aides financière à la pièce modifiée (C-GI-0012), un total de 404 780 \$ sur la durée du Plan, alors que les nouvelles prévisions sont plutôt de 390 080\$.

Aides financières versées sur les projets implantés					
Programmes	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Chauffe-eau sans réservoir à condensation (47.5)	28500	42500	63500	64770	66065
Échangeur d'air avec récupération de chaleur (47.6)	0*	14700	14700	14994	15294
Thermostat intelligent (47.4)	0	11500	17500	17850	18207
	28500	68700	95700	97614	99566
					390080

* Modifié selon la réponse de Gazifère R-4043-2018-C-GI-0018- no 4.1

** Données provenant des tableaux pièce C-GI-0012

Le GRAME illustre au graphique suivant, l'étalement du budget prévisionnel sur la durée du Plan. Nous constatons que la croissance des dépenses prévues fait deux bonds, le premier en 2019-2020 et le deuxième en 2020-2021. Le GRAME est d'avis que Gazifère aurait dû faire preuve de prudence dans l'estimation de la progression du nombre de participants à ses nouveaux programmes du secteur résidentiel et plutôt viser un assouplissement de la règle de dépassement budgétaire pour ces programmes.



Note : Données provenant des tableaux pièce C-GI-0012 et modifiées selon la réponse de Gazifère R-4043-2018-C-GI-0018- no 4.1

Ces nouvelles prévisions démontrent que le nombre de participants prévu pour chacun des programmes, exception faite du programme *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* pour lequel Gazifère rencontre ses objectifs pour 2018-2019¹, sera sujet à des ajustements sur la durée du Plan.

Bien que l'analyse de la progression du nombre de participants pour ces programmes permette de mettre en doute les résultats attendus du programme *Échangeur d'air avec récupération de chaleur*, le GRAME recommande l'approbation du budget initial de 404 780 \$. Le GRAME est d'avis que de petits ajustements, comme celui requis pour le programme *Échangeur d'air avec récupération de chaleur*, ne seraient pas nécessaires à ce stade-ci, compte tenu du fait de la présence d'un compte de frais reportés (CFR) pour les aides financières.

1.2 Programme – Clientèle commerciale

1.2.1 Nombre de participants

Le GRAME a compilé les prévisions de participations selon les données les plus à jour connues dans le tableau suivant :

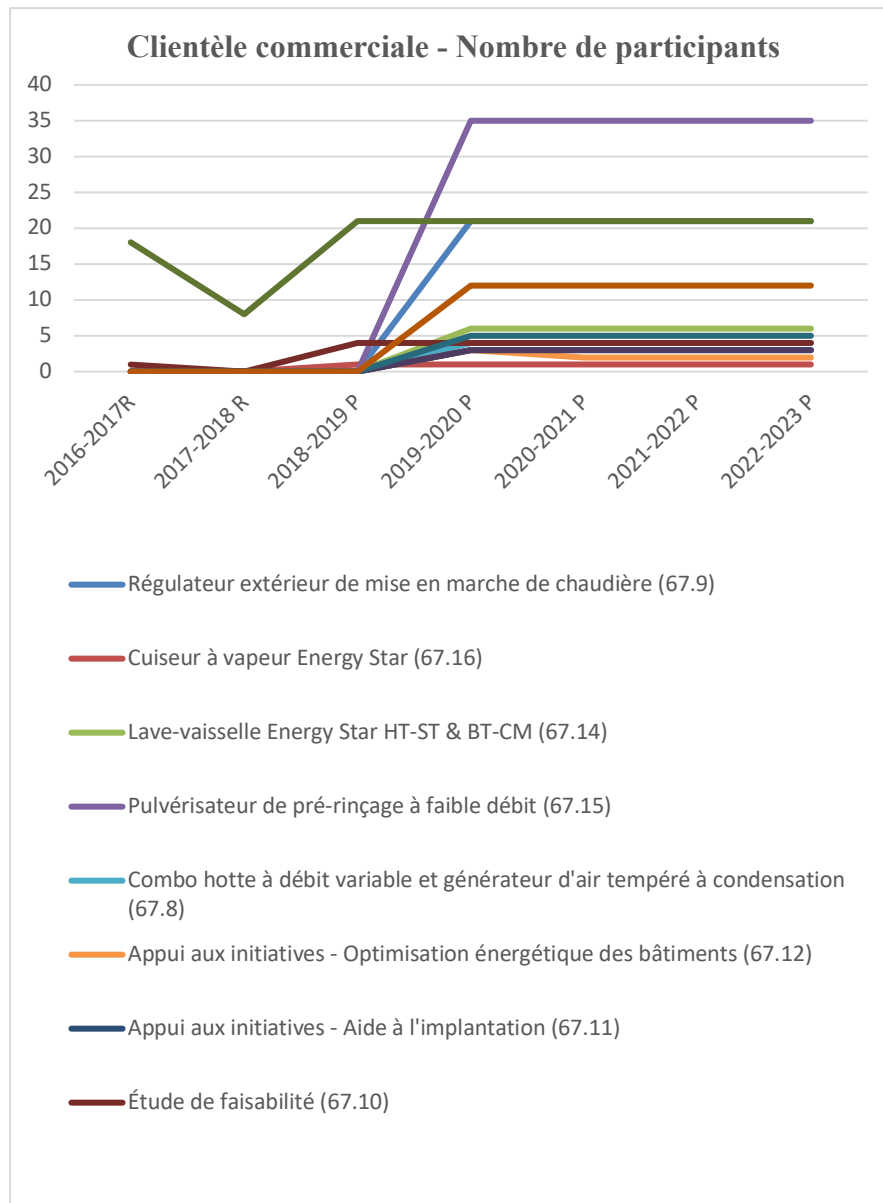
Programmes commerciaux	Nombre de participants bruts**						
	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	0	0	0*	21	21	21	21
Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	0	0	1	1	1	1	1
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14)	0	0	0*	6	6	6	6
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)	0	0	0*	35	35	35	35
Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	0	0	0*	4	4	4	4
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)	0	0	0*	3	2	2	2
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	0	0	0*	3	3	3	3
Étude de faisabilité (67.10)	1	0	4	4	4	4	4
Chaudière à condensation (67.6)	18	8	21	21	21	21	21
Unité de chauffage infrarouge (67.7)	0	0	0*	3	3	3	3
Aérotherme à condensation (67.5)	0	0	0*	5	5	5	5
Chauffe-eau à condensation	0	0	0	12	12	12	12

* Modifié selon les données fournies à la pièce R-4043-2018-C-GI-0018, RDDR no : 5.1, 7.1, 8.1, 9.1, 10.2, 12.1, 13.1 et 14.1

** Données provenant des tableaux pièces C-GI-0012

¹ R-4043-2018-C-GI-0018-DDR-OC, RDDR3.2

Le Graphique suivant permet d'illustrer la croissance du nombre de participants sur la durée du Plan. Cette croissance procède par bond pour se stabiliser à partir de 2020-2021.



Considérant la grande variabilité entre les prévisions initiales du nombre de participants et les prévisions les plus récentes, le GRAME a préparé un scénario représentant une hausse

progressive du nombre de participants, au lieu d'une croissance marquée en 2020-2021. (Voir section 1.2.3)

1.2.2 Aides financières par programme

Le GRAME constate que la part relative du budget pour le PGEÉ de Gazifère pour les aides financières versées aux participants pour les programmes commerciaux s'élève à 1 341 923 \$ selon la mise à jour du complément de preuve de Gazifère, à la pièce C-GI-0012. Cependant, en tenant compte des informations additionnelles fournies, la part relative du budget pour les aides financières s'élève plutôt à 1 230 708 \$, en autant que le nombre de participants prévu pour les années de 2019-2023 soit exact.

Programmes commerciaux	Aides financières versées sur les projets implantés						
	2016-2017R	2017-2018R	2018-2019P	2019-2020P	2020-2021P	2021-2023P	2022-2023P
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	0	0	0	5250	5250	5355	5462
Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	0	0	200	200	200	204	208
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14)	0	0	0	2100	2100	2142	2185
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)	0	0	0	7699	7699	7853	8010
Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	0	0	0	42187	42187	43031	43891
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)	0	0	0	44603	12591	12843	13100
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	0	0	0	28005	28005	28565	29136
Étude de faisabilité (67.10)	2000	0	12200	12410	12410	12658	12911
Chaudière à condensation (67.6)	63150	38550	81900	94900	94900	96798	98734
Unité de chauffage infrarouge (67.7)	0	0	0	750	750	765	780
Aérotherme à condensation (67.5)	0	0	0	9000	9000	9180	9364
Chauffe-eau à condensation	0	0	0	56900	56900	58038	59199
			94300	304004	271992	277432	282980

Le GRAME a donc examiné un scénario de hausse plus progressive du nombre de participants, notamment pour les 5 nouveaux programmes, afin d'identifier les besoins en apport financier pour le PGEÉ de Gazifère sur la période du Plan.

1.2.3 Scénario de hausse progressive du nombre de participants

Les informations fournies par Gazifère pour certains programmes permettent d'espérer une croissance de participation pour notamment le programme Aérotherme à condensation, pour lequel Gazifère a reçu des demandes de préadmissions². Le GRAME a aussi pris note que Gazifère estime que l'absence de participants ne serait que temporaire et attribuable au lancement de 5 nouveaux programmes en 2018, qui a dû s'effectuer par étape³.

Le GRAME propose néanmoins des objectifs plus réalistes de hausse progressive du nombre de participants pour les programmes commerciaux. Le tableau suivant illustre les hypothèses de hausse progressive du nombre de participants pour les programmes commerciaux, au lieu d'un bond de participation en 2019-2020.

Programmes commerciaux	Nombre de participants bruts**				
	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	0	5	10	15	21
Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	1	1	1	1	1
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14)	0	2	3	4	6
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)	0	5	10	15	20
Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	0	2	3	4	4
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)	0	1	2	2	2
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	0	1	2	3	3
Étude de faisabilité (67.10)	4	4	4	4	4
Chaudière à condensation (67.6)	21	21	21	21	21
Unité de chauffage infrarouge (67.7)	0	1	2	3	3
Aérotherme à condensation (67.5)	0	2	3	4	5
Chauffe-eau à condensation	0	12	12	12	12

Note 1 : les champs modifiés apparaissent en orangés

² R-4043-2018-[C-GI-0018](#), RDDR-OC, no 5.1

³ R-4043-2018-[C-GI-0018](#), RDDR-OC, no 4.1

Cette hausse progressive apporte les modifications suivantes aux budgets nécessaires pour les aides financières par programme :

	Aides financières versées sur les projets implantés (Note 1)					
Programmes commerciaux	2018-2019P	2019-2020P	2020-2021P	2021-2023P	2022-2023P	Total
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	0	1250	2500	3750	5462	
Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	200	200	200	204	208	
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14)	0	700	1050	1400	2185	
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15) (Note 2)	0	1500	2500	3750	5000	
Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	0	20694	31041	41388	62082	
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)	0	14867	12591	12843	13100	
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	0	11883	28005	28565	29136	
Étude de faisabilité (67.10)	12200	12410	12410	12658	12911	
Chaudière à condensation (67.6)	81900	94900	94900	96798	98734	
Unité de chauffage infrarouge (67.7)	0	200	400	600	780	
Aérotherme à condensation (67.5)	0	3400	5100	6800	9364	
Chauffe-eau à condensation	0	56900	56900	58038	59199	
Total	94300	218904	247597	266794	298161	1 125 756 \$

Note 1 : Hypothèses de calcul selon les aides financières identifiées à la pièce C-GI-0006

Note 2 : Hypothèse de 250 \$ par participant

Note 3 : les champs modifiés apparaissent en orangés

On pourrait donc s'attendre à des besoins de 1 125 756 \$, au lieu de 1 341 923 \$ pour les aides financières à verser sur la durée du Plan, soit une différence de 216 000 \$.

Le GRAME recommande que la part du budget pour les aides financières soit ajustée à la baisse de 216 000 \$, mais que Gazifère soit autorisée à disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour couvrir une participation accrue à ces programmes. (Voir section IV.)

II Moyens mis en place pour accroître la participation aux mesures du PGEÉ

Concernant les moyens mis en place par Gazifère pour augmenter la participation de sa clientèle à ses programmes en EÉ, le GRAME est satisfait des démarches réalisées par Gazifère afin d'assurer une meilleure participation aux programmes destinés à la clientèle commerciale et notamment pour les *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* (mesure 67.12)⁴ et *Appui aux initiatives -Aide à l'implantation* (mesure 67.11)⁵ :

Réponse 3 : En 2018, des activités ont été réalisées afin d'assurer une meilleure participation aux programmes destinés à la clientèle commerciale. La stratégie de communication suivante a été utilisée pour tous les programmes Appui aux initiatives et Étude de faisabilité :

- Conception d'une nouvelle page d'accueil pour la section Gazifère Vert (clientèle commerciale) ;
- Mise à jour des programmes dans la section Gazifère Vert ;
- Diffusion d'une bannière à la page d'accueil du site Web de Gazifère ;
- Rencontres d'information avec différents intervenants et remise d'un cartable compilant tous les programmes ;
- Lettre promotionnelle postée à 48 professionnels en bâtiment et en efficacité énergétique ;
- Campagne dans LinkedIn ;
- Achat de publicités dans LinkedIn.

Bien que pour les années 2019-2020 Gazifère entend poursuivre ses efforts visant l'atteinte de ses objectifs en matière d'efficacité énergétique, Gazifère n'a pas à ce stade, et conformément à ses habitudes, *articulé sa démarche par l'établissement d'activités très spécifiques pour chacun des programmes*. Néanmoins, Gazifère s'appuiera sur un budget de communication annuel de 35 000 \$ pour atteindre ses prévisions de participation.

Référence : R-4043- 2018, C-GI-0017, RDDR no 3

Cependant, le GRAME est d'avis que Gazifère doit être plus proactive et planifier plus spécifiquement des moyens adaptés à la promotion de chacun des programmes. Cela étant dit, le GRAME est d'avis que son scénario de hausse progressive du nombre de participants est réaliste, en autant que Gazifère *articule sa démarche autour de l'établissement d'activités très spécifiques pour chacun des programmes*⁶ dès 2019, sans qu'il soit nécessaire de réduire davantage l'apport nécessaire à la réalisation du PGEÉ de Gazifère.

⁴ R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 10

⁵ R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 11

⁶ R-4043- 2018, [C-GI-0017](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 3

Dans son rapport sur le PGEÉ d'Énergir (R-4043-2018, Aspect 2, Rapport I du GRAME, section II, Moyens pour favoriser la hausse des participants), le GRAME fait état de l'importance des programmes commerciaux comme porte d'entrée pour la participation de la clientèle d'Énergir. Par les programmes commerciaux, les agents livreurs certifiés d'Énergir entrent directement en contact avec la clientèle d'Énergir. De l'avis du GRAME, un tel contact personnalisé est nécessaire. Le GRAME est d'avis que Gazifère doit se servir de ses programmes commerciaux pour valoriser ses résultats en efficacité énergétique, comme le fait Énergir.

III. Méthodes de comptabilisation des aides financières

Le GRAME est d'avis qu'une harmonisation de la méthode de comptabilisation des aides financières entre les distributeurs constituerait une motivation additionnelle pour Gazifère afin de favoriser les mesures en efficacité énergétique, tout en procédant à des ajouts de volumes de gaz naturel. Le GRAME est d'avis qu'il est normal que Gazifère soit frileuse à l'idée de réduire ses volumes de ventes lorsqu'elle développe de nouveaux marchés, alors qu'elle cherche à les accroître, et cela, sans harmonisation des pratiques entre les distributeurs d'énergie pour la comptabilisation des aides financières. **En fait, présentement, Gazifère ne reçoit aucune rémunération pour ses efforts en efficacité énergétique, contrairement à Énergir et à Hydro-Québec.**

Par ailleurs, le GRAME demandait à Gazifère son avis à l'égard d'envisager la capitalisation et amortissement des aides financières, au lieu de les considérer à titre de charges annuellement, permettant ainsi à Gazifère d'être rémunérée pour ses efforts en efficacité énergétique, au même titre que Hydro-Québec Distribution et Énergir :

Réponse 9 : Par mesure d'équité envers les distributeurs et leurs clients, Gazifère est d'avis qu'il serait approprié d'uniformiser les méthodes utilisées dans le traitement et la gestion des PGEÉ des distributeurs. À cet effet, Gazifère est le seul distributeur dont l'ensemble des charges liées au PGEÉ est intégré aux charges d'opération plutôt que capitalisé via un compte de frais reportés. Gazifère considère donc qu'il serait opportun d'effectuer la modification suggérée par l'intervenant.

Référence : R-4043- 2018, [C-GI-0017](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 9

Considérant la réponse de Gazifère, le GRAME recommande à Gazifère de déposer une demande en ce sens dans le cadre de la phase IV dossier R-4032-2018 présentement en cours à la Régie de l'énergie.

IV. Règles de dépassement budgétaire

4.1 Programmes commerciaux offrant une aide financière variable

Le GRAME considère que les règles de dépassement budgétaire sont très souples et adaptées pour les programmes commerciaux offrant une aide financière variable :

Programmes offrant une aide financière variable

[318] Gazifère propose que la Régie autorise, pour les programmes offrant une aide financière variable, un dépassement de 100 % pour chacune des deux catégories de clients. Ceci permettrait de tenir compte de certains programmes de type « Appui aux initiatives », « Optimisation énergétique des bâtiments » ou « Aide à l'implantation », qui présentent un nombre limité de participants, mais pour lesquels un dépassement budgétaire est possible, considérant l'envergure des projets⁹⁴.

[320] Considérant la volatilité observée quant à l'ampleur de l'aide financière et quant au nombre de participants des programmes offrant une aide financière variable, la Régie autorise un dépassement correspondant à 100 % du budget annuel autorisé pour ces programmes offerts aux clients commerciaux seulement. Le dépassement autorisé pour les programmes prévoyant une aide financière variable destinés à la clientèle résidentielle est limité 10 %. ([D-2016-014](#), page 75)

4.2 Programmes résidentiels et commerciaux - aides fixes

Actuellement la règle de dépassement budgétaire pour les programmes offrant une aide financière fixe est de 10 % par catégorie de clients :

12.4 PROPOSITIONS POUR LIMITER LES DÉPASSEMENTS BUDGÉTAIRES

[311] Gazifère propose en audience deux règles à suivre en cas de dépassement budgétaire des programmes, selon leur type d'aide financière.

Programmes offrant une aide financière fixe

[316] Conséquemment, Gazifère propose d'utiliser la balise de 10 % de dépassement budgétaire accordée à Gaz Métro, mais d'appliquer celle-ci par catégorie de clients seulement pour ses programmes offrant une aide financière fixe.

[317] La Régie approuve le dépassement budgétaire pour les programmes offrant une aide financière fixe de 10 %, par catégorie de clients. ([D-2016-014](#), page 74)

Considérant les moyens que Gazifère compte mettre en place pour commercialiser son PGEÉ et qu'une augmentation de la marge de manœuvre permettrait à Gazifère un accroissement du nombre de participants sans avoir à interrompre temporairement un programme ;

Considérant l'introduction de cinq nouveaux programmes dans la catégorie commerciale avec aides fixes et qu'il est possible que certains d'entre eux connaissent un accroissement

de participation sur la durée du Plan, ce qui n'est pas possible d'identifier pour le moment, faute d'historique de participation ;

Compte tenu des variations dans le nombre de participants constatés précédemment et de la recommandation du GRAME de réduire les budgets pour les aides financières pour le refléter, le GRAME recommande que le dépassement des budgets autorisés pour les aides financières soit fixé à 20 % par catégorie de clientèle.